

la valeur symbolique que tout l'Extrême-Orient indien attachait au *chattra* et qui, en dépit de la vulgarisation industrielle de son usage, ne s'y perd que lentement. Emblème de haute dignité aussi bien politique que spirituelle, il a dû s'ériger de bonne heure sur la tombe des morts les plus illustres, rois ou religieux vénérés des rois. C'était l'indice tout trouvé de la condition sociale du défunt, sinon tout à fait celui de ses occupations professionnelles, comme la rame dressée par les compagnons d'Ulysse sur le tertre d'Elpénor. Le seul point qui puisse nous arrêter un instant est l'introduction, entre le dôme et la hampe du parasol, d'un édicule quadrangulaire auquel les Népâlais ont donné le nom, qui fait image, de *gala* (col, goulot : cf. d'ailleurs, plus bas, p. 97). Peut-être le développement de cette sorte de piédestal du *chattra* n'a-t-il d'autre origine que des considérations d'esthétique : du moins son couronnement plat et évasé, formé de dalles surplombantes, présente la plus grande analogie avec les chapiteaux des piliers qui supportent les vieilles cryptes. Toutefois, Fergusson a voulu y voir un reliquaire, simulé ou véritable, et M. Senart un autel⁽¹⁾. On pourrait y chercher encore un souvenir de l'ancienne chambre funéraire, comme d'autres ont trouvé dans la balustrade un rappel de l'enceinte de pierres brutes qui défendait le tumulus. Tout ce que nous voulons retenir ici, c'est ce fait historique que, dès le III^e siècle avant notre ère, les *stûpa* bouddhiques de l'Inde centrale sont des édifices de pierre stylisés, œuvre de maçons et non de terrassiers, qui présupposent l'art de l'architecte et déjà réclament celui du sculpteur.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que des édifices de forme aussi ancienne fussent inconnus dans ce que l'on appelait « l'Inde du Nord ». Il suffit de rappeler l'imposant *stûpa* de Mânikyâla (fig. 9), duquel nous ne pouvons plus rien affirmer (cf. p. 8) sinon que ce n'est pas, comme on l'a dit longtemps, le tombeau

⁽¹⁾ FERGUSSON, *Hist.*, p. 64; E. SENART, *Lég. du Buddha*, p. 415.